

Commune de Saint Jean de Beauregard

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 16 juillet 2020 -

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 10 Représentés : 0 Votants : 10
 Date de la convocation : 10 juillet 2020 Date de la séance : 16 juillet 2020
 Étaient présents : François FRONTERA, Maire, François de CUREL, 1^{er} Adjoint, Franck COUTURIER, 2^{ème} Adjoint, Murielle GALÉAZZI, Laurent SCHWARTZ, Florence HUTIN, Claire MARANDON, Véronique de GUITAUT, Sabine ROYANT, Gérard BOUSQUET, Conseillers Municipaux
 Absents excusés : Jean-Luc TOUDJMAN,
 Secrétaire de séance : Murielle GALÉAZZI Président de séance : François FRONTERA

Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par l'article L2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance le 16 juillet 2020 à 19h10. Il procède à l'appel nominatif des présents.

Secrétaire de séance : Murielle GALÉAZZI accepte de tenir un compte rendu des débats et délibérations.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Monsieur le Maire propose au Conseil qui l'accepte, de rajouter à l'ordre du jour la désignation des représentants auprès du SIAHVY, suite à la lettre de la Préfecture.

Procès-verbal de la précédente séance : Monsieur le Maire résume les points principaux du compte-rendu de la séance précédente qui ne donne lieu à aucune observation. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2020-07/10 **Approbation de la conformité du Compte Administratif (CA) au Compte de Gestion (CG) 2019 et Approbation du CA 2019 et du CG 2019 communal (M14)**

L'Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relative à l'exercice 2019 a été réalisée par le Trésorier en poste à Dourdan et que le Compte de Gestion 2019, établi par ce dernier, est conforme au Compte Administratif 2019 de la Commune.

Les dépenses et recettes se décomposent comme suit :

en euros	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Mandats émis	315 706.34 €	109 274.63 €
Titres émis	401 410.96 €	47 975.99 €
Résultat de l'exercice 2019	<i>(excédent)</i> 85 704.62 €	<i>(déficit)</i> -61 298.64 €
Résultat clôture 2018	303 418.22 €	- 4 019.67 €
<i>Part affectée à l'investissement 2019</i>	<i>-4 019.67 €</i>	
Résultat global Clôture 2019	385 103.17 €	<i>(déficit)</i> - 65 318.31 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence du Maire, M. François FRONTERA, à l'unanimité, approuve la conformité entre le compte de gestion du receveur et le compte administratif de l'ordonnateur, le compte administratif, le compte de gestion du receveur et donne quitus à Monsieur le Maire pour sa gestion.

2020-07/11 **Affectation du résultat du Compte Administratif de l'exercice 2019**

Considérant que le Compte Administratif 2019 présente :

- un excédent de fonctionnement de : 385 103.17 €
- un déficit d'investissement de : - 65 318.31 €
- un besoin de financement de la section d'investissement à : 65 318.31 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de clôture 2019 de la façon suivante :

- Section d'Investissement RI - 1068 : 65 318.31 €
- Section d'Investissement DI - 001 : - 65 318.31 €
- Section de Fonctionnement RF - 002 : 319 784.86 €

2020-07/12 Vote des taux d'impositions 2020

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 2 juillet 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas changer, pour l'année 2020, les taux d'imposition des taxes directes locales et de les conserver comme suit :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties 9,13 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 27,88 %

et fixe la somme de 135 865 euros le produit fiscal attendu des impôts locaux, au titre de l'exercice 2020.

Pour information, le produit fiscal total avec l'ancienne taxe d'habitation (+41 349 €) sera de 177 214 €.

2020-07/13 Vote du Budget Primitif 2020

Monsieur de Curel indique qu'il n'y a pas eu de modification depuis la commission des finances, que ce budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité (1 Abstention : Bousquet) le budget primitif 2020 comme suit :

Section de Fonctionnement	Dépenses	710 431.33 €
	Recettes	710 431.33 €
Section d'investissement	Dépenses	355 014.05 €
	Recettes	355 014.05 €
TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2020	Dépenses	1 065 445.38 €
	Recettes	1 065 445.38 €€

2020-07/14 Subvention Caisse des Écoles - Année 2020

Vu le projet de budget 2020 de la Caisse des Écoles et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder à la Caisse des Écoles une subvention de 2 000 €.

2020-07/15 Attribution des subventions aux Associations - Année 2020

Après l'exposé de Monsieur le Maire des demandes faites par les associations pour l'année 2020 et le rappel du montant alloué par le BP 2020 à l'article 6574, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve, *sous réserve de communication de tous les justificatifs requis chaque année*, la répartition suivante :

Association	Montant 2020
Association des Familles de Saint Jean de Beaugard	1 000.00 €
COSB	1 350.00 €
Carrefour des Solidarités	280.00 €
La tomate contre la dystonie	150.00 €
Les Oisillons	50.00 €
Office du tourisme de Paris-Saclay	100.00 €
ADMR	350.00 €
Association des Anciens Combattants	150.00 €
DDEN	70.00 €
Ligue contre le Cancer	150.00 €
Total des subventions à verser :	3 650.00 €

2020-07/16 Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Il convient donc de procéder à la constitution d'une nouvelle commission. Compte tenu du nombre d'habitants à Saint Jean de Beuregard, celle-ci doit être composée du Maire ou de l'adjoint délégué qui en assure la présidence ainsi que de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Ces commissaires sont désignés par le Directeur des services fiscaux, sur présentation d'une liste de 12 titulaires et 12 suppléants dressée par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle que cette commission communale intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- elle dresse, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (*article 1503 du code général des impôts (CGI)*),
- elle participe à l'évaluation des propriétés bâties (*article 1505 du CGI*),
- elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties,
- elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (*article R*198-3 du livre des procédures fiscales*).

Monsieur le Maire rappelle également que son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 Abstention : Bousquet), décide d'approuver la liste des candidatures suivantes au poste de commissaires :

DE CUREL François, COUTURIER Franck, GALÈAZZI Murielle, TOURDJMAN Jean-Luc, SCHWARTZ Laurent, HUTIN Florence, MARANDON Claire, DE GUITAUT Véronique, ROYANT Sabine, CHARLOPIN Marie-France, MERLE Jean-Pierre, FOURNIER Michel, DUBOIS Katty, DYNINE Jeannine, CHANEMOUGASSOUNDIRAM Sylvie, LECOUTEUX Rémy, LECOQC Gérard, AMRAH Akli, BORDIER Patrick, DUARTE - FRYK Patricia, FALCOU Sophie, GARCIA Franck, HOUEL Didier, LAZIC Milan

2020-07/17 CCPL - Commission intercommunale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) désignation de deux délégués

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) avait créé en février 2020 une Commission intercommunale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) et suite aux élections municipales qu'il faut nommer deux délégués par communes au sein de cette commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer comme délégués : François DE CUREL et Murielle GALÈAZZI.

2020-07/18 SIAHVY - Désignation des représentants

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu un courrier de la Préfecture suite au contrôle de légalité, et qu'il est nécessaire de redélibérer pour être en conformité afin d'élire les délégués au sein du Comité syndical du SIAHVY.

Sont nommés, à la majorité absolue :

- en tant que délégués titulaires : Jean-Luc TOURDJMAN (10 voix), Gérard BOUSQUET (9 voix - 1 blanc),
- en tant que délégués suppléants : Murielle GALÈAZZI (10 voix), François FRONTERA (9 voix - 1 blanc)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.